



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de demande de subvention CNDS (pièces attachées sur e-subvention)

NOUVELLE-AQUITAINE

- Une **attestation d'affiliation** de l'année en cours à votre fédération sportive. Pour rappel seules les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'Etat peuvent prétendre bénéficier de subvention du CNDS (cf. annexe IV et V note de la part territoriale du 16 décembre 2016) ;
- Le plus récent **rapport d'activités** approuvé ;
- Le **projet associatif** de votre association ou le **plan de développement** si vous êtes un comité régional (seulement s'ils ont été modifiés depuis la dernière demande de subvention). Prise en compte du contexte de réforme des ligues.
- Le **compte de résultat** de la saison écoulée en respectant la nomenclature du plan comptable associatif ;
- Le **budget prévisionnel** de la saison en cours en respectant la nomenclature du plan comptable associatif (équilibré en recettes et dépenses) ;
- Les **statuts de l'association**, en un seul exemplaire (seulement s'ils ont été modifiés) ;
- La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** (composition du conseil, du bureau...) (seulement si elle a été modifiée depuis l'an passé) ;
- Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET ;
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre obligatoirement le **pouvoir** lui permettant d'engager celle-ci.

Le compte-rendu financier de la subvention CNDS 2016 :

- Un document spécifique justifiant l'utilisation que vous avez faite de la subvention CNDS 2016 (à quoi a-t-elle servi ?, quel a été le résultat par rapport à l'objectif initial ? + compte rendu financier de l'action réalisée
NB : faire autant de fiches que d'actions financées.

NB : Veillez à inscrire chaque action dans les priorités identifiées dans les directives nationales du CNDS 2017 et à prioriser les actions pour lesquelles vous sollicitez une subvention.

NB : Renouvellement de l'appel à projets spécifique pour la réalisation de programmes «Sport-Santé-Bien-être». Consultez la rubrique Appel à projets dédiée sur le site internet.

NB : Renouvellement du dispositif « J'apprends à nager ». Consultez la rubrique dédiée sur le site internet.

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr>